

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020
DELIBERATION N° DE-2020-040

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

Absent(s) :

Aucun

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. PARRILLA-ETCHART,

OBJET : POLITIQUE LINGUISTIQUE – Office Public de la Langue Basque (OPLB) -
Signature d'une convention de partenariat.

Engagée de manière formalisée depuis 2006 dans la mise en œuvre d'une politique linguistique en faveur de la langue basque, la Ville de Bayonne a élaboré dès 2009 plusieurs plans de formation à destination de ses agents afin de leur permettre d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle à destination des usagers bascophones.

En l'absence de dispositifs de droit commun permettant de financer ses formations spécifiques, la commune a toujours pris à sa charge la totalité des coûts budgétaires correspondants. En 2019, elle a bénéficié d'un soutien institutionnel qui a permis d'alléger son effort financier dans le cadre d'une convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée signée en 2016 entre l'office public de la langue basque (OPLB) et le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Cette dernière ayant pris fin au 30 juin 2019, une nouvelle convention est actuellement en cours d'élaboration entre l'OPLB et le CNFPT.

Selon les prescriptions du CNFPT et les critères d'éligibilité édictés, les services de l'OPLB proposent à la Ville de Bayonne d'intégrer un groupe d'agents bayonnais au dispositif partenarial pour 2020 et 2021.

Tel que stipulé dans la convention de partenariat à signer entre le CNFPT et l'OPLB, la formation présente un coût fixé à 17 760 € pour le groupe, composé notamment de cinq agents de la Ville. Elle donnerait lieu à un cofinancement entre les deux entités fixé comme suit :

- le CNFPT, qui assure la maîtrise d'ouvrage du dispositif et le financement du programme annuel d'action de formation, prendra en charge les 2/3 du coût réel, dans la limite de 11 840 € ;
- l'OPLB, à qui incombe la gestion administrative, préfinance la part de la Ville en prenant en charge le 1/3 du coût réel restant et versera, à terme échu et à réception du titre de recette émis par le CNFPT, sa participation financière dans la limite de 5 920 €. Par la suite, l'OPLB récupérera auprès de la Ville la part contributive qui échoit à cette dernière sur la base des sommes acquittées au CNFPT.

Le dispositif initialement pensé pour l'année 2020 devrait être prolongé jusqu'à juin 2021. Les heures de cours annulées lors du confinement du printemps 2020 seront ainsi restituées au premier trimestre 2021.

Par conséquent, au regard des éléments précédemment cités, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir pour la période courant du 1er janvier 2020 au 30 juin 2021.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 1, M. ERREMUNDEGUY

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services